

Sondage : une grande acceptation pour l'ostéopathie

Pour une reconnaissance et la réglementation de la profession

La reconnaissance de l'ostéopathie comme médecine de première instance et la réglementation de l'ostéopathie, tels sont les revendications principales de l'Association luxembourgeoise des ostéopathes (ALDO). Afin de sensibiliser le monde politique pour ses revendications, les responsables de l'ALDO ont eu différents échanges très positifs avec des parlementaires ainsi que des hauts représentants du ministère de la Santé. Dans le cadre du travail de sensibilisation, l'ALDO avait aussi commandité auprès de l'Institut Quest une étude sur la perception et l'acceptation de l'ostéopathie au Luxembourg.

Les résultats sondés auprès de la population sont très encourageants pour l'ostéopathie. Ils montrent que le recours à l'ostéopathie est déjà une réalité. C'est la médecine complémentaire la plus répandue et la revendication d'une meilleure reconnaissance de l'ostéopathie dépasse loin celle des autres médecines complémentaires. L'acceptation de l'ostéopathie comme médecine complémentaire est très élevée.

- 43% de la population étudiée ont déjà bénéficié de l'ostéopathie par rapport à 39 % pour l'homéopathie, 26 % pour l'acupuncture et 14 % pour la chiropraxie.
- 72% de la population étudiée pensent que l'ostéopathie devrait davantage être reconnue au Luxembourg par rapport à 57 % pour l'acupuncture, 55 % pour l'homéopathie et 38 % pour la chiropraxie.
- 90 % des bénéficiaires sont satisfaits de leur ostéopathe.
- 90 % des bénéficiaires recommanderaient leur ostéopathe à un proche

Les moteurs de cette très bonne acceptation sont multiples : le vécu avec l'ostéopathie (33 %), diminution de la prise de médicaments de 22%, les témoignages positifs (16 %), la reconnaissance dans d'autres pays (14 %).

La majorité absolue de la population résidente pense que l'ostéopathie doit trouver une meilleure reconnaissance au sein de notre société à l'instar d'autres pays :

- par une prise en charge partielle par la sécurité sociale (76%)
- par une réglementation et reconnaissance de l'ostéopathie (66%)
- par une réglementation de l'accès à la profession (56 %).

22 % de la population se positionne de manière critique ou plaide en faveur du « statu quo ».